

## « COMMUNAUTE DU COUSERANS » : de 8 à 95 communes !

### Editorial du Maire :

Après la mise en place de la grande région « Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon » les actuelles communautés de communes vivent leur dernière année.

Elles seront remplacées par de grandes communautés de communes ou d'agglomérations le 1<sup>er</sup> janvier 2017 appelées – en principe – à prendre la place des départements, dans un avenir plus ou moins lointain.

Pour le département de l'Ariège, les 20 communautés actuelles se partageant les 329 communes doivent être réduites à 5 :

- ⇒ Quatre « Communautés de communes » ( Couserans, Lèze-Arize, Mirepoix-Pays d'Olmes, Auzat-Donezan) et
- ⇒ une « Communauté d'agglomérations » couvrant la vallée de l'Ariège de Saverdun à Ax-les-Thermes en passant par Pamiers, Varilhes, Foix et Tarascon.

La future communauté du Grand Couserans comprendra notre actuelle communauté du canton d'Oust de 3.000 habitants (Aulus, Ercé, Oust, Soueix, Sentenac, Seix, Couflens-Salau, Ustou), les 7 autres communautés qui composent aujourd'hui bas et haut Couserans, plus le Séronnais et le Volvestre Ariégeois, c'est-à-dire 95 communes pour un total de 30.000 habitants environ.

A l'instar de la création de la nouvelle Région, ce grand chambardement territorial va éloigner encore plus les citoyens des lieux où seront prises les décisions du quotidien.

Il va aussi affaiblir encore les moyens des communes confrontées aux baisses de dotations de l'Etat, dont la prétendue mutualisation des ressources de 95 communes ne compensera jamais les pertes.

En effet, comment cela serait-il possible avec l'appauvrissement de communes dû au recul de l'emploi industriel (La Moulasse après Lédar ...),





**(suite)**

des services publics et à l'accaparement privé de la richesse hydroélectrique.

Comme je l'ai écrit dans un précédent bulletin municipal, l'un des buts de la réforme imposée est l'imitation de l'organisation territoriale de nos grands voisins (Espagne, Italie, Allemagne), en considérant que les petites communes, villes moyennes et départements hérités de notre histoire, sont un handicap plutôt qu'un atout démocratique.

Les populations concernées n'ont pas été consultées, et y compris alors même que la loi prévoit des choix alternatifs de regroupements limités à 5000 habitants pour les zones de montagne, cette possibilité n'est même pas évoquée dans le Haut-Couserans.

Je crois pouvoir dire que pourtant la majorité des maires de montagne, toutes tendances con-

fondues, sont en désaccord avec cette réforme, même si certains l'acceptent par solidarité politique ou sous la pression du surendettement de leur communauté de communes, espérant ainsi le noyer dans la masse.

La plupart ont baissé les bras, considérant que la loi rend inéluctable les grands regroupements à dimension inhumaine.

Dans ces conditions, en l'absence de proposition de regroupement alternatif (avec la communauté de Massat notamment) le conseil municipal du 12 décembre dernier – qui devait donner un avis avant le 15/12/2015 – a, avec regret, pris acte de cette situation en indiquant malgré tout ce qu'aurait été sa préférence si un choix avait été possible.

Michel VEYSSIERE.

## **DEUX ESPACES « MEMOIRE » A L'ECOLE.**

### **I – Castelminier :**

En collaboration avec le CNRS dont dépend Florian Téreygeol responsable des recherches effectuées sur ce site minier du moyen âge, un programme européen « Leader » piloté pour la commune par Pauline Chaboussou de la Communauté de communes, est en cours d'élaboration.

Son but : aboutir à la pérennisation et sécurisation du site, à sa mise en valeur en organisant son accès à partir d'une exposition (explications, vestiges et photos) dans les locaux de l'école.



(suite)

## **I – La dramatique histoire des « Juifs d’Aulus » :**

Franck Ristorcelli auteur de « Aulus-Auschwitz » livre relatant la dramatique histoire des juifs assignés à résidence à Aulus en 1942, a accepté, à la demande du Maire, de piloter la mise en place, dans le préau de l’ancienne école, de l’espace mémoire qui sera consacré à ce moment de l’Histoire vécu dans notre village pendant la seconde guerre mondiale.

Lors de la rencontre que nous avons eu avec Franck Ristorcelli le 9 décembre dernier pour établir le projet de ce lieu de mémoire, il nous a fait part que M. Lugassy responsable régional du « Mémorial de la Shoah » l’avait informé que cette institution prendrait à sa charge le coût de cette réalisation.

## **ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE ( AFP )**

### **Quel est le sens de cette création ?**

Nous constatons tous que la forêt s’approche de plus en plus des villages, avec des répercussions directes ou indirectes sur notre activité dans la vallée. La surface des prairies de fauche et de pacage diminue avec des conséquences pour l’activité agricole, déjà soumise à rude épreuve dans le contexte économique actuel.

Les friches barrent les chemins jadis empruntés, ferment l’accès aux granges disséminées dans la montagne, obstruent l’accès aux rives des torrents, avec pour conséquence le risque aussi d’inondations par l’enclavement des cours d’eau, dû aux déchets végétaux accumulés.

L’activité agricole, le pastoralisme font partis des moyens dont nous disposons pour maintenir les espaces ouverts en montagne.

L’association foncière Pastorale, a pour but de soutenir l’activité agricole, et le pastoralisme particulièrement éprouvés en pays de montagnes, encouragera la transmission des exploitations et l’installation de nouvelles.

Elle donne des moyens pour aménager l’activité agricole en finançant jusqu’à 75% les investissements nécessaires : adduction d’eau, débroussaillage, passerelles, bâtiment agricole, etc.



### **Les propriétaires ?**

L’assemblée générale des propriétaires se réunit au moins une fois tous les deux ans, vote tous les projets et élit ses représentants qui constituent les membres du syndicat de l’AFP. Celui-ci met en œuvre les décisions de l’assemblée des propriétaires.

Le propriétaire peut vendre à tout moment et profite des arbres, des fruits, des bois, des granges qui se trouvent sur les parcelles de l’AFP. Une parcelle peut être soustraite du périmètre si elle perd sa vocation agricole ou pastorale (si elle devient constructible).

La constitution d’une AFP permet la concertation et le dialogue entre les propriétaires, les exploitants, les associations locales et celles de chasse, de pêche, afin d’organiser ensemble notre territoire.



## AFP (suite)

De nombreuses AFP existent dans toutes les communes du Haut-Couserans certaines depuis plus de 40 ans. Quelques exemples :

	Commune	Surface	Date	Date	Durée
		(autorisée)	Autorisation	Fin	
Alzen La Cascade	ALZEN	170.2268 ha	15/03/00	2015	15 ans
Alzen Le Cabes Montredon	ALZEN	194.2155 ha	30/10/95	2030	35 ans
Boussenac	BOUSSENAC	438.9528 ha	13/07/84	2024	40 ans
Couflens - Haut Salat	COUFLENS	883.8629 ha	12/10/78	2018	40 ans
Couflens Cougnets et Saubé	COUFLENS	1 744.6051 ha	05/08/98	2018	20 ans
Ercé	ERCE - OUST - USTOU	1 399.4906 ha	14/02/12	2032	20 ans
Hameau de Rouze d'Ustou	USTOU	399.9993 ha	17/11/94	2024	30 ans
Hameau de Licherre (Massat)	MASSAT	64.9208 ha	19/01/95	2015	20 ans
Massat Le Port	MASSAT - LE PORT	2 999.9206 ha	11/10/74	2014	40 ans
Massat Liers	MASSAT	283.6175 ha	18/03/99	2009	10 ans
Seix Esbins	SEIX	208.3861 ha	24/06/92	2022	30 ans
Seix-Capvert	SEIX	314.5612 ha	02/03/12	2027	15 ans
Sentein Le Playras Bencarrech	SENTEIN	28.5562 ha	14/10/98	2019	21 ans
Soulan Col de Bes	SOULAN	129.6810 ha	20/06/13	2028	15 ans
Soulan Parès Les brus	SOULAN	55.5387 ha	17/05/96	2026	30 ans
Soulan Régudé le Tir	SOULAN	110.0626 ha	20/07/12	2027	15 ans
		<b>9 426.5977 ha</b>			
	Estive	5 300.4785			
	Zone intermédiaire	4 126.1192			

Bien sûr, la mise en place d'une AFP, ne sera pas le remède miracle et immédiat aux difficultés rencontrées ; elle est seulement le premier pas, qui permettra d'aller dans le sens concerté pour l'aménagement de notre vallée.

### Le 23 février 2016 à 15H, salle de l'école

**Vous êtes invités à une réunion d'information avec la participation de Anne-Sophie Tronc, représentant la Fédération Pastorale, afin que vous puissiez lui poser toutes vos questions à ce propos.**

## Mise en place de deux cloches à l'Eglise



Au dessus des toits du village, dans le calme de l'hiver, les cloches nouvellement installées égrènent l' « Ave Maria » de l'Angelus.

La municipalité d'Aulus, a relayé l'initiative de paroissiens pour installer deux nouvelles cloches, un « ré » et un « fa », une avoisine les 110 kg, l'autre 150kg. Le 20 Décembre 2015 Mgr Jean Marc Eychenne évêque de Mirepoix, a procédé à leur bénédiction en l'église d'Aulus.

Les cloches, fondues en Savoie, leur achat, leur installation et la mise en conformité, auront représenté un coût de 15000 Euros. Le financement du projet a été rendu possible grâce au soutien de la fondation du patrimoine et le concours des associations « Amis d'Aulus et de la vallée du Garbet »,

des paroissiens, et l'énergie déployée par l'équipe municipale. Cette opération fait suite à de précédents travaux pour la mise en valeur de l'église : pose d'une grille en fer forgé permettant l'aération et la conservation des fresques.

La fondation du patrimoine est partie prenante pour soutenir d'autres réalisations, les futurs donateurs pourront déduire ce don de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % .

## Travaux

### Travaux assurés au deuxième semestre 2015 :

- **Le mur de soutènement de la voirie menant à l'église** et effondré en février est maintenant rebâtit. Nous remercions la société Trace Entreprise qui a fait diligence pour assurer au plus vite la sécurité de ce lieu.
- **Le mur de soutènement effondré suite aux crues** sur la rive gauche du Garbet près de l'ancien camping a été en partie remonté. Ces travaux menés avec les directives de la mairie ont été réalisés en toute sécurité des personnes et des biens.
- L'ensemble des Abassons et des appuis de fenêtre du **clocher de l'église** ont été révisés. La mise en conformité du système électrique de l'église a été effectuée et un nouveau tableau de programmation du carillon a été posé.

### Travaux prévus au premier semestre 2016

**Les travaux d'éclairage public à LED** et à économie d'énergie, rue principale sont programmés. La pose de 19 nouveaux lampadaires et de 5 crosses murales sont prévues. Nous attendons l'accord pour l'effacement du réseau Basse Tension et Téléphone.

**Les travaux de voirie** pour la mise aux normes des déplacements de personnes à mobilité réduite des trottoirs sur la Rue Principale en bordure du Garbet, entre le pont du col de la Latrape, le pont des thermes et l'accès au commerce devraient être eux aussi réalisés.



## HYDROELECTRICITE

Nous vous présentons ci-contre, un article paru ce début Février 2016, sur « le Petit Journal » à Noé et en Ariège, et qui présente le jugement en Appel rendu dans le cadre d'un procès en diffamation à l'encontre de Mr Feuillerac, Maire de Noë et directeur de la société IGIC, gestionnaire de la centrale hydro-électrique de la Mouline concédée en 1989 par la Commune d'Aulus.



### COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DE SOUTIEN AFFAIRE BORT/FEUILLERAC MAIRE DE NOË

## "L'arroseur arrosé"

Jean-Paul FEUILLERAC maire de Noë (31) a porté plainte le 30 avril 2014 en tant que particulier, contre André BORT Citoyen de NOË, pour « diffamation publique ».

André BORT avait diffusé un tract avant les élections municipales de mars 2014 à NOË, qui dénonçait des « tours de passe-passe » de J.P FEUILLERAC directeur de la société IGIC, dans la gestion de la centrale hydroélectrique d'Aulus-les-Bains et portant atteinte aux intérêts de cette commune.

Mais le plaignant, tel « l'arroseur arrosé », se voit condamné par la Cour d'appel de Toulouse (16 novembre 2015) et doit payer des « dommages-intérêts » à André BORT.

Cependant, bien qu'il s'agisse d'un arrêt non contestable sur le fond, car émis par la Cour d'Appel, J.P FEUILLERAC s'est pourvu en cassation.

Rappelons que le tract prétendument « diffamatoire » commentait des informations parues dans la presse ariégeoise et sur le site internet de la mairie

d'Aulus-les-Bains, notamment un acte de vente du 16 novembre 2000 où J.P FEUILLERAC achetant à vil prix (4500 €) un terrain communal occupé par la centrale hydroélectrique, attestait qu'il s'agit de « deux parcelles de terre », « ledit bien étant libre de toute location où occupation quelconque », « un immeuble non bâti ».

Certes les Tribunaux Administratifs et Civils se fondant sur d'autres motifs que ceux de la Cour d'appel en faveur d'André BORT, avaient déjà annulé cet acte du 16/11/2000 et restitué le bien à la commune d'Aulus.

Mais comme le précise Michel VEYSSIERE l'actuel maire d'Aulus, il n'en reste pas moins que c'est la première fois dans cette affaire qu'une Juridiction pénale souligne l'opération frauduleuse menée par l'acheteur (J.P FEUILLERAC pour la SA IGIC) et le vendeur (Mr BERTHOUMIEUX, ancien maire d'AULUS), pour faire établir un acte notarié, contraire à la réalité.

Signé : Le Comité de soutien à André BORT.  
28/01/2016

PR

## A vos agendas !

### ⇒ Jeux de société Aulusiens :



Tous les mercredis après-midi « belote » de 14 H à 17 H à la salle de « l'école ».

### ⇒ Festival des pâtres, organisé par l'association des pâtres, Le 12 novembre 2016 :

Jeu de la pesée d'un agneau (à emporter), Démonstration chiens de troupeaux, concours amical, démonstration tonte de brebis, exposition races de brebis et chèvres, films, diaporama, activités pédagogiques pour les enfants, repas midi et soir, concert en soirée.

### ⇒ Médiathèque : Ouverture du Mardi au Samedi de 15H à 18H, tel : 05 34 14 39 75

Pensez-y ! Grâce à votre inscription gratuite à la Médiathèque, vous bénéficiez de l'accès à la Médiathèque numérique depuis votre ordinateur, chez vous, avec un large choix de films et documentaires proposés.

Pour cette année, votre Médiathèque d'Aulus a le plaisir de vous proposer autour du thème de chacune de ces expositions une sélection de livres, de CD et de DVD, la projection d'un documentaire, un goûter et/ou un concert. :

- Du 29 mars au 23 avril : « Jean Ferrat »
- Du 27 avril au 21 mai : « Le chocolat »
- Du 31 mai au 25 juin : « Land Art »
- Du 29 juin au 27 août : « Zoo ! »
- Du 31 août au 24 septembre : « Katsumi Komagata »
- Du 28 septembre au 22 octobre : « L'odyssée du Jazz ».



## Naissance

Bienvenue à Amalia Armes-Lefrançois, née le 2 février 2016.



## FIGURES D'AULUS

### « Pipi Ramound »



Au fond de la Bielle, la maison Bonnet « Bernach » abritait une nombreuse famille de sept enfants, le père, Raymond, cultivateur bien connu, était aussi un chasseur d'isards. Marcheur aguerrri, il parcourait la montagne, autant pour donner du sel aux brebis, en estive près des cols d'Espagne, que pour aider pendant la période de la guerre, des personnes poursuivies.

Le travail, au fil des saisons, ne manquait pas, faucher, faire le foin, le bois, prendre soin des bêtes, tâches quotidiennes auxquelles aidaient dès leur plus jeune âge les enfants. Dans le village « Pipi Ramound » était connu pour son esprit de repartie, et son répertoire de chansons qui faisait les beaux soirs du « café du midi » où les hommes se retrouvaient. De même lors des longs repas de communion ou de mariage, il était intarissable et toujours de joyeuse humeur.

Au retour d'une expédition de chasse il avait descendu un petit isard vivant, que nous enfants du quartier venions voir.

L'été lorsqu'il fût plus âgé, il menait paître une vache, qui restait à l'étable, pour fournir le lait, alors que les autres étaient en estive. Pendant que la bête broutait, il s'arrêtait pour discuter, le regard malicieux sous son béret, avec sa moustache et son éternelle cigarette au coin des lèvres.

Nous le rencontrions devant la maison, interpellant en patois, lorsque les bêtes venaient à l'abreuvoir, talonnées par le chien parfois trop vif.

« Pipi Ramound » s'en est allé, au terme d'une vie de labeur, certains de ses enfants ont continué le travail de paysan au village, et perpétué la tradition de la chasse à l'isard.

Les granges du quartier n'abritent plus les charrettes de foin, et les vaches allant vers l'abreuvoir, ces images peuplent notre mémoire, avec le souvenir de Raymond entonnant la chanson de Craonne à la veillée, et transmettant la révolte et la souffrance des « poilus » de 1914 dont bon nombre étaient issus de nos vallées.

### NOS DEUILS

- Agouau Henriette décédée le 21/07/2015 à l'âge de 90 ans
- Jacqueline Minguet décédée le 2/08/2015 à l'âge de 94 ans
- Marie-Louise Laporte décédée le 17/08/2015 à l'âge de 93 ans
- Irène Géraud décédée le 19/08/2015 à l'âge de 85 ans
- Jeanne Rogalle Agouau décédée le 28/08/2015 à l'âge de 94 ans
- Jacques Galin décédé le 27/09/2015 à l'âge de 72 ans